

Spécial Crédit d'Impôts 2010

FAITES DES ÉCONOMIES SUR VOS ACHATS DAIKIN

Actualités 2010

- Pompe à chaleur air / eau

sous réserve qu'elles respectent une intensité maximale au démarrage de 45 A en monophasé ou de 60 A en triphasé.



- Offre solaire



- Ballon d'eau chaude sanitaire thermodynamique



Le Crédit d'impôts développement durable : un dispositif pour encourager les actions environnementales.

Grâce au crédit d'impôts, il est possible de déduire de son impôt sur le revenu, une partie des dépenses réalisées pour améliorer les performances énergétiques de sa résidence principale.

La Loi de Finances 2010 recentre le dispositif fiscal sur les équipements les plus performants sur le plan énergétique ainsi que sur les équipements utilisant les énergies renouvelables.

- le taux applicable aux pompes à chaleur Air/Eau est de 25 % pour les dépenses payées en 2010.

- le taux applicable aux systèmes solaires est de 50 % pour les dépenses payées en 2010.

- le taux applicable aux ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques est de 40 % pour les dépenses payées en 2010.

Les équipements pompes à chaleur Air/Eau Daikin sont éligibles à ce crédit d'impôts ! Sans oublier la TVA à 5,5 % sur les travaux...

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2010, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr.



DAIKIN
Pompes à chaleur - Chauffage - Climatisation

www.motralec.com

service-commercial@motralec.com

Le confort **pour longtemps.**

Pompes à chaleur Air / Eau, offre solaire et ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques

LE TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔTS EN 2010 EST DE 25% POUR LES INSTALLATIONS POMPES À CHALEUR AIR / EAU, DE 50% POUR L'OFFRE SOLAIRE ET DE 40% POUR LES POMPES À CHALEUR DÉDIÉES À LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

Pompes à chaleur

- Coefficient de performance supérieur ou égal à 3,4 pour une température d'entrée d'air de 7°C à l'évaporateur et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai 14511-2.
- Sous réserve qu'elles respectent une intensité maximale au démarrage de 45 A en monophasé ou de 60 A en triphasé.
- Sont comprises dans la base du crédit d'impôts, au titre des pompes à chaleur dont la finalité essentielle est la production de chaleur (logement neuf et ancien), les dépenses afférentes aux pièces et fournitures ci-après : - la pompe à chaleur - le module hydraulique - le système de stockage : ballon tampon - les tuyauteries reliant la pompe à chaleur, le module hydraulique et le ballon tampon.

Ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques

- Coefficient de performance supérieur à 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3.

LISTE DES ENSEMBLES ÉLIGIBLES DAIKIN ALTHERMA (selon les informations connues au 1er Janvier 2010).

Référence	Kit	Groupe	Puissance en kW	COP (+7°C ext / 35°C eau)	Plage de fonctionnement (-20°C à +35°C)
BI-BLOC Basse température	EKHBH008B	ERHQ006B	5,7	4,56	-20°C ~ + 25°C
		ERHQ007B	6,8	4,34	-20°C ~ + 25°C
		ERHQ008B	8,4	4,05	-20°C ~ + 25°C
	EKHBX008B	ERHQ006B	5,7	4,56	-20°C ~ + 25°C
		ERHQ007B	6,8	4,34	-20°C ~ + 25°C
		ERHQ008B	8,4	4,05	-20°C ~ + 25°C
	EKHBH016B	ERHQ011B	11,2	4,56	-20°C ~ + 35°C
		ERHQ014B	14	4,41	-20°C ~ + 35°C
		ERHQ016B	16	4,16	-20°C ~ + 35°C
	EKHBX016B	ERHQ011B	11,2	4,56	-20°C ~ + 35°C
		ERHQ014B	14	4,41	-20°C ~ + 35°C
		ERHQ016B	16	4,16	-20°C ~ + 35°C
MONOBLOC Basse température		EDHQ011A	11,2	4,54	-15°C ~ + 35°C
		EDHQ014A	14,00	4,37	-15°C ~ + 35°C
		EDHQ016A	16	4,22	-15°C ~ + 35°C
		EBHQ011A	11,2	4,54	-15°C ~ + 35°C
		EBHQ014A	14,00	4,37	-15°C ~ + 35°C
		EBHQ016A	16	4,22	-15°C ~ + 35°C
BI-BLOC Haute température	EKHBRO11A	ERSQ011A	11	4,3	-20°C ~ + 35°C
	EKHBRO14A	ERSQ014A	14	4,0	-20°C ~ + 35°C
	EKHBRO16A	ERSQ016A	16	3,8	-20°C ~ + 35°C

*COP pour une température extérieure de 7°C et un régime d'eau de 30/35°C.

OFFRE SOLAIRE ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔTS

Référence	Kit	Détails	Groupes	
Solaire Basse température	Panneaux solaires	Vertical	EKS26P	
		Horizontal	EKSH26P	
	Ballons ECS solaires	Inox	EKHWS150B3V3	
			EKHWS200B3V3	
			EKHWS300B3V3	
		Emailé	EKHWE150A3V3	
			EKHWE200A3V3	
	Kit de connexion		EKSOLHW	
	Station solaire		EKSRDS1A	
	Régulation solaire		EKSR3PA	

Référence	Kit	Détails	Groupes
Solaire Haute température	Panneaux solaires	Vertical	EKS26P
		Horizontal	EKSH26P
	Ballons ECS solaires	Inox	EKHWP300A
			EKHWP500A
	Module de régulation et station solaire		EKSRPS3

BALLON ECS THERMODYNAMIQUE ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔTS

Le crédit d'impôt est de 40% sur les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire. Elles doivent avoir un coefficient de performance supérieur à 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3.

Référence	Module compresseur	Ballon ECS	Volume de stockage	COP
Ballon ECS thermodynamique	EKHVWQ002	EKHHS200	200 l	3,85*
		EKHHS260	260 l	

*Pour une température ambiante de 15° et une chauffe de 15 à 50°C (selon la norme EN 255-3).

RAPPEL DU PLAFOND DE DÉPENSES

Pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2010, le montant total des dépenses en faveur du développement durable (dont les systèmes de pompe à chaleur) ouvrant droit au crédit d'impôts ne pourra pas dépasser :

- 8 000 euros pour une personne célibataire, veuve ou divorcée,
- 16 000 euros pour un couple marié ou sous le régime du PACS (déclaration commune),
- des majorations sont également prévues pour les personnes supplémentaires à charge.
- le crédit d'impôts ne se cumule pas, pour un même logement avec l'aide fiscale au titre des emplois à domicile.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2010, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr.

